

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tenue mercredi le 21 septembre 2022 à 19 h 1 au 57, rue Laroche.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absentes : mesdames Lucie Ouellet et Josée Castonguay, conseillères.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION ET CERTIFICAT

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil, incluant les membres absents soit mesdames Lucie Ouellet et Josée Castonguay.

2022-09-339

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 19 h 1.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-340

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Personnel – embauche;
2. Péchés mignons;

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-341

PERSONNEL – EMBAUCHE – LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler le poste de coordonnateur·trice du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal, suite à la recommandation du comité, procède à l'embauche de monsieur Vincent Grenier à titre de coordonnateur du Service des loisirs, et ce, selon les conditions prévues à la politique-cadre en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-342

PERSONNEL – EMBAUCHE – BRIGADIÈRE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler un poste de brigadier-ière scolaire;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, et Amélie Beauparlant, directrice du Service des finances, ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal, suite à la recommandation du comité, entérine l'embauche de madame Megan Joncas à titre de brigadière scolaire, et ce, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-343

PÉCHÉS MIGNONS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser l'agente de communication, madame Josiane Laporte, a organisé un marché public Péchés mignons d'hiver 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

2022-09-344

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h 4.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire